



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### représentativité

Question écrite n° 114099

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'avis du Conseil économique et social, voté le 29 novembre, intitulé : « Consolider le dialogue social ». Les principales préconisations sont d'abroger l'arrêté du 31 mars 1966, de fonder la légitimité des organisations syndicales sur le vote de tous les salariés, de ne valider au niveau de l'entreprise, au niveau de la branche et au niveau interprofessionnel que les accords ayant obtenu une majorité relative des suffrages exprimés. Il est utile que cet avis et ses préconisations intègrent notre droit positif. Il souhaite savoir quelle suite le ministre entend donner à cet avis du Conseil économique et social.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114099

**Rubrique :** Syndicats

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 2006, page 13481